

Fédération Suisse de Courses de chevaux (FSC) Schweizer Pferderennsport-Verband (SPV)

Lutte contre le dopage des chevaux Dopingbekämpfung Pferde

CONTRÔLE DES MEDICATIONS

Les personnes titulaires d'une autorisation d'entraîner ont la possibilité de faire réaliser deux types d'analyses sur leurs chevaux :

L'ANALYSE DE DEPISTAGE

L'analyse de dépistage est un service proposé aux entraîneurs pour leur permettre de **s'assurer de la complète élimination des médicaments administrées, dans le cadre d'un traitement prescrit par un vétérinaire**. Le prélèvement est réalisé par le demandeur lui-même, après contact avec le Laboratoire des Courses Hippiques, pour définir la nature du prélèvement (sang ou urine), le meilleur moment de sa récolte et de son envoi, au regard de l'engagement du cheval, de la dernière administration du médicament et du délai nécessaire à l'analyse (en général entre 48 et 72 heures). La copie de l'attestation de traitement du vétérinaire doit impérativement être jointe à l'échantillon. Une participation aux frais de l'analyse de 50 Euros HT est prélevée directement sur le compte du propriétaire du cheval. Tous les autres frais vont à la charge du demandeur. La FSC prélève directement sur le compte du propriétaire une participation aux frais de traitement du dossier d'un montant de CHF 20.-. Les prix indiqués sont valables pour l'année 2012.

Procédure

Demander les formulaires nécessaires et le kit de prélèvement à la FSC (Peta Maurer ; téléphone 026 676 76 20 ; courriel spv@iena.ch) en indiquant les renseignements suivants :

- a) nom du cheval
- b) coordonnées complètes de l'entraîneur du cheval
- c) coordonnées complètes du propriétaire du cheval

Les résultats de l'analyse sont transmis par le laboratoire directement au demandeur. La FSC n'en a pas connaissance.

L'ANALYSE D'INTEGRATION

L'analyse d'intégration est un service proposé aux entraîneurs pour leur permettre de **s'assurer, lors de l'intégration d'un cheval dans leur effectif, que celui-ci ne recèle pas, dans ses tissus, fluides corporels ou excréptions, de substance prohibée**. La demande est faite par l'entraîneur, dans un délai maximal de huit jours à compter de la date de déclaration à l'effectif du cheval concerné. Une participation aux frais de l'analyse de 100 Euros HT est prélevée directement sur le compte du propriétaire du cheval. Tous les autres frais vont à la charge du demandeur. La FSC prélève directement sur le compte du propriétaire une participation aux frais de traitement du dossier d'un montant de CHF 20.-. Les prix indiqués sont valables pour l'année 2012.

Procédure

La procédure est la même que celle de l'analyse de dépistage.

Les résultats de l'analyse sont transmis par le laboratoire directement au demandeur. La FSC n'en a pas connaissance.

Avenches, le 31 mai 2012

Jean-Pierre Kratzer, Président

Lutte contre le dopage des chevaux ***Dopingbekämpfung Pferde***

MEDIKATIONSKONTROLLEN

Die Trainer haben die Möglichkeit, zwei Arten von Analysen für ihre Pferde durchführen zu lassen:

NACHWEISANALYSE

Die Nachweisanalyse räumt den Trainern die Möglichkeit ein **sicherzustellen, dass die im Rahmen einer von einem Tierarzt vorgeschrriebenen Behandlung verabreichten Medikamente vollständig eliminiert worden sind**. Die Probeentnahme erfolgt durch den Antragssteller selbst, nach Absprache mit dem Labor (Laboratoire des Courses Hippiques) betreffend Art der Entnahme (Blut oder Urin), den besten Zeitpunkt für die Entnahme und deren Versand, in Bezug auf die Nennung des Pferdes, sowie der letzten Verabreichung des Medikamentes und der Frist für die Durchführung der Analyse (im allgemeinen zwischen 48 und 72 Stunden). Eine Kopie der tierärztlichen Behandlungsbestätigung muss zwingend dem Probematerial beigelegt werden. Eine Kostenbeteiligung von 50 Euros exkl. Taxen wird direkt dem Besitzerkonto belastet. Sämtliche übrigen Kosten gehen zu Lasten des Antragsstellers. Der SPV belastet dem Besitzerkonto eine Beteiligung an den administrativen Kosten von CHF 20.-. Die angegebenen Preise gelten für das Jahr 2012.

Verfahren

Die Formulare sowie das Entnahmematerial können beim SPV (Petra Maurer ; Tel. 026 676 76 20 ; Email spv@iena.ch) unter Angabe der folgenden Informationen bezogen werden :

- a) Pferdename
- b) Komplette Angabe & Tel. des Trainers
- c) Komplette Angabe & Tel. des Besitzers

Die Resultate der Analyse werden vom Labor direkt dem Antragssteller übermittelt. Der SPV hat davon keine Kenntnis.

INTEGRATIONSANALYSE

Die Integrationsanalyse räumt den Trainern die Möglichkeit ein **sicherzustellen, dass ein Pferd, welches ins Training aufgenommen wird, in seinem Gewebe, seinen Körperflüssigkeiten und seinen Ausscheidungen keine verbotene Substanz aufweist**. Der Antrag kann innert max. 8 Tagen nach Einreichen der Trainingsliste vom Trainer gestellt werden. Eine Kostenbeteiligung von 100 Euros exkl. Taxen wird direkt dem Besitzerkonto belastet. Sämtliche übrigen Kosten gehen zu Lasten des Antragsstellers. Der SPV belastet dem Besitzerkonto eine Beteiligung an den administrativen Kosten von CHF 20.-. Die angegebenen Preise gelten für das Jahr 2012.

Verfahren

(siehe Nachweisanalyse)

Die Resultate der Analyse werden vom Labor direkt dem Antragssteller übermittelt. Der SPV hat davon keine Kenntnis.

Avenches, 31. Mai 2012

Jean-Pierre Kratzer, Präsident